



ACCIDENT NON RESPONSABLE ET DEFAUT CONTROLE TECHNIQUE

Par **Iude**, le **22/02/2009** à **16:18**

Bonjour,

le 13.02 dernier j'ai été victime d'un accident de la route (le véhicule qui arrivait en face a glissé et a percuté ma voiture) ; un constat a été établi ; le conducteur adverse reconnaît ses torts. Suite au constat j'ai pris contact avec mon assureur ; celui-ci a mandaté un expert qui a déclaré ma voiture VEI (réparations estimées : 17.000 €, valeur du véhicule : 11.500 €) ; le problème est que lors de son passage celui-ci a remarqué un défaut de contrôle technique. Suite à cela mon assureur m'a envoyé un courrier pour m'informer qu'il ne prendrait de ce fait pas mon sinistre en charge.

Que puis-je faire ?

Merci.